

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix – Travail – Patrie  
 \*\*\*\*\*  
 REGION DU SUD  
 \*\*\*\*\*  
 DEPARTEMENT DE LA MVILA  
 \*\*\*\*\*  
 COMMUNE DE MVANGAN  
 \*\*\*\*\*  
 SERVICE DE PASSATION DES MARCHES  
 \*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace – Work – Fatherland  
 \*\*\*\*\*  
 SOUTH REGION  
 \*\*\*\*\*  
 MVILA DIVISION  
 \*\*\*\*\*  
 MVANGAN COUNCIL  
 \*\*\*\*\*  
 TENDER'S BOARD  
 SERVICE  
 \*\*\*\*\*

**DECISION MUNICIPALE N° 008/ DM/C-MVGAN/2021 DU 25 AVR 2022**

**Portant attribution du Marché relatif à l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 001BIS/AONO/PU/C- MVGAN/CIPM/2022 du 17/03/2022 pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique d'ANDJECK 2) dans la Commune de Mvangan, Département de la Mvila, Région du sud, en procédure d'urgence**  
**FINANCEMENT : BIP MINEDUB, EXERCICE 2022**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MVANGAN,  
 (Commandeur de l'Ordre de la Valeur)**

Vu la Constitution ;  
 Vu le Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
 Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;  
 Vu le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation des du Ministère des Marchés Publics ;  
 Vu le Décret N°2012/76 du 8 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
 Vu le Décret N°2013/271 du 05 Août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;  
 Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;  
 Vu Le Décret N° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
 Vu Le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement  
 Vu l'Arrêté N°0204/A/MINMAP/du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;  
 Vu la Décision N°0015/D/MINMAP DU 20 Janvier 2015 portant désignation des Présidents par intérim des Commissions internes de passation des marchés auprès de certaines Communes ;  
 Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, et le contrôle des Marchés Publics ;  
 Vu Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;  
 Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 Novembre 2013 précisant les seuils de compétences, les modalités de contrôle de l'exécution des Marchés Publics et de délivrance du visa préalable par les responsables des services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;  
 Vu La circulaire N° 00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022.  
 Considérant l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 00 BIS/AONO/PU/C-MVANGAN/CIPM/2022 du 17/03/2022 pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique d'ANDJECK 2), dans la Commune de Mvangan, Département de la Mvila, Région du Sud Financement : BIP MINEDUB, EXERCICE 2022  
 Considérant l'Avis de la CIPM/C-MVGAN du 19 Avril 2022,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : l'Entreprise ci-après est attributaire de la Lettre Commande relative à l'Avis susmentionné.**

N°	MAÎTRE D'OUVRAGE	OBJET ET LIEU D'EXECUTION	ATTRIBUTAIRES	Montant TTC	Délai
01	Maire de la Commune de MVANGAN	Travaux construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique d'ANDJECK 2	ETS NGON MVELE BP 622 Ebolowa	16 910 451 FCFA	Trois (03) mois

**Article 2 : La présente Décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.**

**AMPLIATIONS :**

- MINMAP
- ARMP/SUD
- P/CIPM
- Dir/ ETS NGON MVELE



**MVANGAN, LE 25 AVR 2022**

**LE MAIRE  
 (Maître d'Ouvrage)**

**Le Maire  
 MINSILI EBA Thomas**

REPUBLIC DU CAMEROUN  
Paix – Travail –Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DU SUD  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DE LA MVILA  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE MVANGAN  
\*\*\*\*\*  
SERVICE DE PASSATION DES MARCHES  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
\*\*\*\*\*  
SOUTH REGION  
\*\*\*\*\*  
MVILA DIVISION  
\*\*\*\*\*  
MVANGAN COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
TENDER'S BOARD  
SERVICE  
\*\*\*\*\*

N°007/C/MO/CIPM/C-MVGN/2022

## COMMUNIQUE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001BIS/AONO/PU/C- MVGAN/CIPM/ 2022 DU  
17/03/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE  
CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE D'ANDJECK 2 COMMUNE DE MVANGAN, DEPARTEMENT DE  
LA MVILA, REGION DU SUD, EN PROCEDURE D'URGENCE  
Sous FINANCEMENT : BIP MINEDUB, EXERCICE 2022**

Le Maire de la Commune de Mvangan, Maître d'Ouvrage communique :

Par Décision Municipale **N° 008/ DM/C-MVGAN/2022** du 25 AVR 2022, la Lettre  
Commande objet l'Avis d'Appel d'Offre susvisé est attribuée pour le montant et délai d'exécution à l'entreprise  
conformément au tableau-ci après :

Objet	Soumissionnaire	Note technique	Montant TTC	Délai	Observations
Travaux construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique d'ANDJECK 2	ETS NGON MVELE BP 622 Ebolowa	92,30%	16 910 451 FCFA	Trois (03) mois	Offre conforme pour l'unique soumissionnaire, et attributaire de la Lettre Commande

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès diffusion du présent communiqué, et au plus tard dans quinze (15) jours qui suivent, pour l'élaboration des Lettres Commande.

### AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP/SUD
- P/CIPM
- Dir/ ETS NGON MVELE
- Affichage /Archives

